



DÉCISION

relative à l'affermissement de la tranche optionnelle n° 3 du marché de mission de maîtrise d'œuvre relative à l'installation d'une unité de production hydroélectrique sur une conduite d'adduction d'eaux brutes de Limoges Métropole

N° 25787

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-2 et L.5212-10 ;

Vu le Code de la commande publique du 31 mai 2019 et notamment son article R.2113-4 ;

Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 relative à l'attribution des articles L.5212-2 et L.5212-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 2 mars 2022 relative à la constitution d'un marché à procédure adaptée n°2022-105000000-00 avec le groupement d'entreprises composé ENTREPRISE 1 (société) : ATOS-BSI HYDROELEC, ENTREPRISE 2 pour la mission de maîtrise d'œuvre : Installation d'une unité de production hydroélectrique sur une conduite d'adduction d'eaux brutes de Limoges Métropole n° 3 ;

Vu l'article 72 du CCAP du marché précité relatif aux modalités d'affermissement des tranches ;

DÉCISION

Les provisions de la Tranche Optionnelle n°3 « Réalisation d'un permis de construire et suivi de la procédure » sont affectées et seront exécutées dans les conditions prévues au marché.

Date de location de la tranche aux affectés : 18 octobre 2024

Date de commencement des travaux de la tranche concernée : 18 octobre 2024

Délai d'exécution de la tranche concernée : 4 semaines

La présente décision prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Fait à Limoges, le

Signé électroniquement le 15/10/2024

Document communiqué en vertu de la loi n° 2019-1222 du 12 novembre 2019 relative à la transparence de l'information sur les marchés publics



DÉCISION

Décision d'affermissement de la tranche optionnelle n° 3 du marché de mission de maîtrise d'œuvre relative à l'installation d'une unité de production hydroélectrique sur une conduite d'adduction d'eaux brutes de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 15 Octobre 2024

 **DEC_CP_25787_AFFERMISSEMENT_TRANCHE_OPTIONNELLE_3_MAITRISE_OEUVRE_HYDROELECTRIQUE.pdf**
(.pdf, 237,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**